

Débat général sur le thème « Diversité linguistique, diversité culturelle, identité(s) » - 43^e session - Discours de l'honorable Dennis Dawson, sénateur - Section canadienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie,

Représentants de différentes assemblées législatives,

Distingué(e)s invité(e)s,

En tant que membre de la Section canadienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), j'ai le plaisir d'être avec vous, au Luxembourg, dans le cadre de cette 43^e Session annuelle de l'APF.

L'année 2017 est une année spéciale pour le Canada. Depuis quelques jours, les Canadiens d'un océan à l'autre célèbrent le 150^e anniversaire de la Confédération. Le moment est particulièrement bien choisi pour vous parler de diversité et d'identité, des questions qui ont une résonance particulière dans le contexte canadien. L'objet principal de mon allocution est de vous présenter différents aspects de la diversité linguistique du Canada, en glissant quelques mots au passage sur la diversité ethnoculturelle et l'identité.

En 2011, on comptait plus de 200 langues maternelles parlées au Canada. Cette diversité s'expliquait par la triple origine de sa population, soit française, britannique et autochtone, à laquelle se sont greffés, au fil de l'histoire, des groupes d'origines ethnoculturelles diverses.

De par la nature de ce forum, permettez-moi d'accorder une attention particulière à la langue française. En 2011, près de 7 millions de Canadiens, ou 20 % de sa population avaient déclaré parler le français le plus souvent à la maison. Ces personnes ne constituaient pas un bloc monolithique. En réalité, on peut les différencier par leur accent et leur histoire. Par exemple, la réalité linguistique des Québécois francophones, qui sont majoritaires sur le territoire de la province de Québec, est différente de celle des francophones vivant en situation minoritaire.

Sur le plan institutionnel, la reconnaissance du fait français s'est faite progressivement. Pour bien comprendre cette évolution, il faut retourner au cœur même du Pacte fédératif ou, si vous préférez, le contrat politique qui a donné naissance au Canada tel que nous le connaissons aujourd'hui.

En 1867, les Pères de la Confédération ont résisté à la tentation de bâtir un pays unitaire. Ils ont arrêté leur choix sur le fédéralisme en tant que système de gouvernement. Ce choix se voulait un compromis destiné à réconcilier le droit à la différence des Canadiens d'origine francophone et la mise en commun nécessaire à l'édification d'un pays. La *Loi constitutionnelle de 1867* a consacré la création de la province de Québec, ce qui constituait une forme de reconnaissance de la nation canadienne-française. Elle reconnaissait également la pratique du bilinguisme dans les débats parlementaires. Les écoles catholiques furent également reconnues, à une époque où la langue française et la religion étaient étroitement liées.

Dans les années qui suivirent, d'autres mesures législatives et constitutionnelles renforceront la place du français. En 1969, le Parlement adopta la *Loi sur les langues officielles*, garantissant ainsi l'égalité de statut de l'anglais et du français au sein des institutions fédérales. En 1982, la *Charte canadienne des droits et libertés* enchâssait dans la Constitution des garanties relatives aux langues officielles et le droit des minorités francophones et anglophones à obtenir une éducation dans leur propre langue. Quelques années plus tard, en 1988, cette *Loi sur les langues officielles* fut renforcée pour inclure l'engagement du gouvernement fédéral à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones. Il est important de se rappeler que les droits linguistiques au Canada ont également évolué en raison des décisions des tribunaux, lesquels ont interprété et reconnu l'importance ces droits.

J'aimerais dire quelques mots sur les langues autochtones. Le Recensement de 2011 a permis d'en dénombrier une soixantaine. Ces langues constituent un élément tangible de l'identité collective des nations qui les parlent. Elles sont l'expression de leur culture et de leur spiritualité distinctes. Malheureusement, plusieurs de ces langues sont en déclin. Le gouvernement du Canada a mis en place des programmes pour en assurer la pérennité.

L'immigration contribue également à favoriser la diversité linguistique et ethnoculturelle de notre pays. Pour vous donner un ordre de grandeur, 6,8 millions de personnes vivant au Canada étaient nées à l'étranger en 2011. L'État canadien a reconnu le caractère multiculturel de sa population dans la Constitution ainsi que dans une loi.

La langue, la culture et l'identité sont des thèmes qui sont étroitement liés entre eux. Sur le plan théorique, l'utilisation d'une langue permet aux membres d'un même groupe de communiquer. Mais la langue permet également de transmettre des traits culturels et des valeurs qui contribuent à la définition d'une identité commune.

Dans ces circonstances, certains d'entre vous se demanderont comment le Canada s'y est pris pour développer une identité nationale malgré l'hétérogénéité linguistique et culturelle de sa population. Il n'y a pas une réponse simple et définitive à cette question. En fait, il faut admettre que tous ne s'entendent pas sur le fait que le Canada ait réussi à le faire. Il s'agit de questions qui ont fait l'objet de débats passionnés et vigoureux, mais aussi de compromis et de bonne volonté de part et d'autre.

Peu à peu, le Canada en est venu à accepter le fait que certaines composantes de sa population préféreraient accorder un attachement prioritaire à leur groupe collectif immédiat, qu'il soit québécois, acadien, autochtone ou autre. De nos jours, ce sentiment d'appartenance n'est ni découragé ni combattu. L'État canadien a reconnu des droits collectifs à des groupes spécifiques, notamment dans la Constitution et dans certaines lois. Toutefois, c'est souvent au gouvernement que revient la tâche parfois difficile de choisir entre des objectifs concurrents tels que la dualité linguistique, le multiculturalisme, les droits autochtones et l'identité nationale. D'ailleurs, les tribunaux canadiens ont aussi un rôle à jouer à cet égard.

Par ailleurs, une identité canadienne s'est créée au fil des années. Elle n'est pas facile à définir, mais elle est réelle. Le partage de lois communes, la participation aux grands conflits mondiaux et même la rigueur du climat nordique sont des exemples qui ont contribué à lui donner naissance.

Cent cinquante ans après sa fondation, les discussions sur la meilleure façon d'assurer la cohésion du Canada tout en reconnaissant la diversité linguistique et ethnoculturelle se poursuivent. Jusqu'à ce jour, l'expérience canadienne dans ce domaine est intéressante et mérite qu'on y accorde une attention particulière.